

Description

Le conseiller ou la conseillère en maladies respiratoires informent, accompagnent et conseillent les personnes souffrant de pathologies des poumons et des voies respiratoires (asthme, apnées du sommeil, tuberculose, etc.) qui leur sont adressées sur ordonnance médicale. Ils assurent et enseignent le fonctionnement des appareils et surveillent le traitement prescrit.

Leurs principales activités consistent à :

Suivi des patients et traitements

- assurer la prise en charge des patients: discuter avec la personne et son entourage, analyser des prescriptions, des rapports médicaux, des diagnostics, l'évolution de la situation, etc.;
- contrôler le fonctionnement, le bon maniement et l'entretien des inhalateurs (poudre, spray), des appareils pour aérosols et des autres dispositifs, ajuster les réglages;
- organiser l'approvisionnement régulier en oxygène pour l'oxygénothérapie, installer l'appareil;
- évaluer la situation des patients (évolution, dégradation, etc.); surveiller, adapter, planifier et organiser le traitement, le conseil et l'accompagnement conjointement avec eux et leur entourage, en concertation avec le médecin traitant;
- évaluer les besoins des patients (soutien psychologique, encadrement biopsychosocial, aide financière, etc.) et garantir l'accompagnement à long terme;

Information et conseil

- expliquer les différents aspects liés à la maladie aux patients et à leurs proches: tableaux cliniques, évolution de la pathologie, effets des traitements médicamenteux, utilisation des appareils, comportements en cas d'urgence ou de dysfonctionnements, orientation vers des structures spécialisées;
- élaborer des solutions permettant une intégration optimale du traitement dans le quotidien des patients, ainsi que des stratégies individualisées;
- former les patients et leur entourage à l'autogestion et à l'autocontrôle (analyse des symptômes, mesure du débit de pointe, etc.);
- organiser, avec les patients fumeurs et en coopération avec le médecin, les consultations sur le sevrage tabagique: informer sur les possibilités de soutien médicamenteux, mettre en œuvre des techniques d'abstinence;

Documentation

- rédiger des rapports pour les médecins: relevés des données des appareils (mesure de la saturation en oxygène du sang et de la fréquence cardiaque, test spirométrique de la capacité respiratoire, durée d'utilisation, etc.), efficacité du traitement, évolution de la maladie et des soins, etc.;
- sur mandat des autorités de santé et en coopération avec le médecin, réaliser des enquêtes d'entourage auprès des malades de la tuberculose.

Environnement de travail

Les conseillers en maladies respiratoires travaillent en étroite coopération avec les médecins, qui leur adressent des patients de tous âges et de toute provenance. Ils sont régulièrement en contact avec des organisations de soins et d'aide à domicile, des services sociaux et divers spécialistes. Autonomes, ces professionnels sont amenés à effectuer des visites à domicile et à évoluer dans des centres de consultation ou des établissements stationnaires. Ils peuvent aussi effectuer de la télésurveillance et fournir des conseils par téléphone.

Formation

La formation de conseiller ou de conseillère en maladies respiratoires est modulaire et s'acquiert en emploi.

Lieux

- Berne, Lausanne.

Durée

- 1 an.

Conditions d'admission à l'examen

- diplôme d'infirmier-ère ES/HES, de physiothérapeutes ES/HES, d'ergothérapeutes ES/HES ou titre jugé équivalent, et minimum 2 ans de pratique professionnelle avec un taux d'occupation d'au moins 40%;
- ou certificat fédéral de capacité (CFC) d'assistant-e médical, d'assistant-e en soins et santé communautaire, ou titre jugé équivalent, et minimum 4 ans d'expérience professionnelle avec un taux d'occupation d'au moins 40%.

Titre obtenu

- brevet fédéral de conseiller ou de conseillère en maladies respiratoires.

Contenu

- enseignement thérapeutique de l'asthme;
- conduite d'un entretien motivationnel;
- connaissance de base sur les maladies pulmonaires et respiratoires;
- thérapie à domicile;
- maladies des voies respiratoires chez les enfants et adolescents;
- oxygénothérapie de longue durée;
- tuberculose;
- train the trainer COPD;
- BPCO/oxygénothérapie;
- asthme;
- inhalation;
- apnées du sommeil;
- spirométrie;
- entretien motivationnel, expériences pratiques.

Pour plus de détails, consulter www.orientation.ch/perfectionnement et la [liste des cours préparatoires](#) sur le site du Secrétariat d'État à la formation.

Qualités requises

L'exercice de cette profession fait appel à des qualités comme:

- Désir de soigner les autres
- Tolérance et respect d'autrui
- Écoute et compréhension d'autrui
- Équilibre affectif et psychique
- Discrétion
- Capacité à mettre en confiance autrui
- Aptitude à travailler en équipe
- Disposition à de fréquents déplacements

Perspectives professionnelles

Les conseillers en maladies respiratoires exercent leurs activités en ambulatoire, dans le cadre de visites à domicile ou en institution. Les principaux employeurs dans le secteur ambulatoire sont les ligues pulmonaires cantonales. Dans le domaine stationnaire, ils exercent dans des services, des hôpitaux ou des cliniques spécialisés. Le rôle de ces spécialistes est appelé à gagner en importance, sachant que les maladies pulmonaires et des voies respiratoires sont en augmentation constante. Ces professionnels doivent tenir leurs connaissances à jour pour suivre les progrès en matière de traitement.

Perfectionnement

Les conseillers en maladies respiratoires peuvent envisager les perfectionnements suivants:

- cours de formation continue proposés par les institutions du domaine de la santé et les associations professionnelles;
- diplôme fédéral d'expert-e Respiratory Care, 6 mois en emploi, Lausanne;
- Certificate of Advanced Studies (CAS) en physiothérapie cardiorespiratoire, 1 an en emploi, Lausanne;
- Diploma of Advanced Studies (DAS) en éducation thérapeutique du patient, en promotion de la santé et prévention dans la communauté ou en santé des populations vieillissantes, 2 à 2,5 ans à temps partiel, Genève et Lausanne;
- etc.

Pour plus de détails, consulter www.orientation.ch/perfectionnement.

Professions voisines

- Ergothérapeute HES/Ergothérapeute HES
- Expert Respiratory Care DF/Experte Respiratory Care DF
- Infirmier ES/Infirmière ES
- Infirmier HES/Infirmière HES
- Physiothérapeute HES/Physiothérapeute HES

Adresses

Ligue pulmonaire suisse (LPS)
Formation continue
Chutzenstrasse 10
3007 Berne
Tél.: 031 378 20 50
<https://www.liguepulmonaire.ch>

Société suisse de pneumologie (SSP)
Reinacherstrasse 131
4053 Bâle
Tél.: 061 686 77 47
<http://www.pneumo.ch/fr/>

Société suisse de pneumologie pédiatrique (SSPP)
Secrétariat
Rue du Bugnon 21
1011 Lausanne
Tél.: 021 314 68 58
<http://www.sgpp-sspp.ch>